

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 MARS 2012

#### Membres présents :

**TOURNABIEN** Marc, maire,

**LESIEUR** Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane adjoints,

**BOIS** Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DALLA-COSTA** René, **DELANGRE** Martine, **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-José, **VALENZANO** Martine, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

#### Membre absent excusé :

**GROS** Danielle

#### Secrétaire de séance :

**BOCHET** Marcel

M. le maire demande au conseil d'ajouter 3 points à l'ordre du jour, qu'il présente. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> point** : monsieur le maire rappelle au conseil municipal, son accord de principe sur la vente d'une partie de la parcelle n° 2329 section I au lieu-dit « la Ruaz d'en Haut » à mademoiselle Laurie CIROI et à monsieur Alexandre MODESTO. Il informe que les demandeurs ont finalisé leur projet et qu'ils souhaitent acquérir 700m<sup>2</sup> de la parcelle n°2329 située à la Ruaz au prix de 46 000€. Le conseil donne un avis favorable pour la vente et déclare que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

**2<sup>ème</sup> point** : monsieur le maire rappelle au conseil, son accord de principe pour la vente des parcelles cadastrées n° 846, 2014, 2017, 2811, section G au lieu-dit « A Bardel », d'une superficie totale de 639 m<sup>2</sup> au prix de 35 000 €. Un particulier souhaite acquérir les parcelles n° G 2014, G 2017, G 846, G 2811 représentant 639 m<sup>2</sup> (450 m<sup>2</sup> hors talus). Monsieur le maire propose de céder les parcelles à monsieur Garibaldo au prix de 39 000€ après viabilisation du terrain. Le conseil donne un avis favorable pour cette vente et déclare que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**3<sup>ème</sup> point** : monsieur le maire rappelle au conseil sa délibération concernant l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet la consultation et la passation d'un marché de fourniture et d'installation d'appareils visant à l'optimisation de la consommation d'éclairage public. Dans ce groupement, dont le chef de file est la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, la commune doit être représentée par un titulaire et un suppléant. Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Marc TOURNABIEN, comme membre titulaire du groupement de commandes et de la CAO du groupement de commandes et Mme Evelyne LESIEUR, comme membre suppléant du groupement de commandes et de la CAO du groupement de commandes

#### **1) APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2012**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 22 février 2012.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 MARS 2012

**2) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION  
LOTISSEMENT « CLOS DES VIGNES II »**

Mme LESIEUR Evelyne intervient pour expliquer le compte administratif 2011 de ce budget annexe « Clos des vignes II ».

Les comptes de fonctionnement sont en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 88 829.54€.

Les comptes d'investissement sont déficitaires de 88 829.54€ (stock en cours).

M. le maire quitte la séance pour le vote du CA, Mme BUFFAZ Bernadette, doyenne, recueille l'approbation à l'unanimité des présents pour le compte administratif.

M. le maire et le conseil municipal approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

**3) AFFECTATION RESULTATS 2011 LOTISSEMENT « CLOS DES VIGNES II »**

Il n'y a pas d'affectation de résultats 2011 pour le lotissement « Clos des vignes II ».

**4) APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2012 LOTISSEMENT « CLOS DES  
VIGNES II »**

Mme LESIEUR Evelyne présente le budget primitif 2012 du lotissement « Clos des vignes II » qui s'équilibre en recettes et en dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement à la somme de 280 579,54€.

EQUILIBRE FINANCIER « LOTISSEMENT CLOS DES VIGNES II »  
BUDGET PRIMITIF 2012

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	191 750	191 750	0
Investissement	88 829,54	88 829,54	0
Cumul	280 579,54	280 579,54	0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 du « Clos des vignes II ».

**5) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011  
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Mme LESIEUR Evelyne présente le compte administratif 2011 eau et assainissement établi par le maire et les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor Public. Ces comptes sont concordants.

EQUILIBRE FINANCIER EAU ET ASSAINISSEMENT  
COMPTE ADMINISTRATIF 2011

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	110 683,62	138 603,04	- 27 919,42
Exploitation	304 894,68	220 841,90	+ 84 052,78
Cumul	415 578,30	359 444,94	+ 56 133,36

M. le maire ne prend pas part au vote et se retire de la salle. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif eau et assainissement 2011.

M. le maire et le conseil municipal approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 MARS 2012**

**6) AFFECTATION RESULTAT 2011 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat du compte administratif 2011 eau et assainissement comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2011 : 84 052,78€
- Couverture du déficit d'investissement reporté : 27 919,42€
- Résultat en instance d'affectation : 56 133,36€

**PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2012**

- 002- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : 56 133.36 €
- 001- Déficit d'investissement antérieur reporté : 27 919.42 €
- 1068- Autres réserves : 27 919.42 €

**7) APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2011 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Mme LESIEUR Evelyne donne ligne par ligne les propositions du budget 2012 étudiées en commission des finances.

**EQUILIBRE FINANCIER EAU ET ASSAINISSEMENT**  
**BUDGET 2012**

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	214 320	214 320	0
Exploitation	393 034	393 034	0
Cumul	607 354	607 354	0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 du service de l'eau et de l'assainissement.

**8) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 COMMUNE**

Mme LESIEUR Evelyne présente les comptes au conseil municipal.

**EQUILIBRE FINANCIER COMMUNE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	1 752 501.90	1 965 900.10	-213 398.20
Fonctionnement	1 811 715,55	1 398 714.74	413 000.81
Cumul	3 564 217.45	6 287 621,84	199 602.61

M. le maire ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la salle. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte administratif. M. le maire et le conseil municipal approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

**9) APPROBATION COMPTE DE GESTION 2011 REGIE D'ELECTRICITE**

M. le maire rappelle au conseil que le comptable public gère les impayés de la régie d'électricité de Saint-Julien-Montdenis, dissoute en 2007, qui s'élèvent à 25 254,03€. Le travail du comptable permet chaque année de diminuer ce montant d'impayés. Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011 de la régie d'électricité de Saint-Julien-Montdenis.

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 MARS 2012

#### 10) AFFECTATION RESULTAT 2011 COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat d'exploitation du budget 2011 comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE 2011 EN 2012

- Montant du résultat d'exploitation de 2011 : **413 000.81€**
- Couverture du déficit reporté : **213 398.20 €**
- Résultat en instance d'affectation : **199 602.61€**

#### PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2012

- 002- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : **199 602.61€**
- 001- Déficit d'investissement antérieur reporté : **213 398.20€**
- 1068- Autres réserves : **213 398.20€**

#### 11) VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2012

M. THIAFFEY Jean-François constate que certaines associations n'ont pas rendu leur bilan annuel à la réunion des associations du 6 février 2012. M. DABURON Didier déplore que la commission ne se soit pas réunie pour examiner les demandes tardives. Les subventions pour le tennis club n'ont pas été demandées et ne seront donc pas versées.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

- vote les subventions 2012 selon le tableau ci-après,
- charge M. le maire de procéder au paiement de ces subventions au vu du compte-rendu moral et financier de chaque association.
- déclare que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2012.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
DENOMINATION	PROPOSE AU VOTE POUR 2012
COMITE DE JUMELAGE	3 500,00 €
ASM	7 000,00 €
ASM ECOLE BASKET	1 956,00 €
AMICALE LAIQUE	4 717,00 €
SKI ET MONTAGNE	1 134,00 €
GYMNASTIQUE	265,00 €
BOULE ARDOISIÈRE	853,00 €
PIED A L'ETRIER	2 282,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (pour animation)	3 417,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	367,00 €
TIRELIRE DES ECOLES	2 042,00 €
TIRELIRE DES ECOLES carnaval	765,00 €
ECHO ARDOISIÈRE	6 656,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	20 944,00 €

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 MARS 2012**

CLUB DU JEUDI	901,00 €
ACTIVITES MANUELLES	265,00 €
VIE SAINE	371,00 €
SERPOLIERE	265,00 €
GRENIS	265,00 €
FNACA	371,00 €
A C UNION FEDERALE	780,00 €
ACCA	446,00 €
ECOLE SKI CLUB KARELLIS	652,00 €
CLUB SPORT KARELLIS	1 750,00 €
BLEUETS MAURIENNE	166,50 €
VOYAGES SCOLAIRES A L'ETRANGER	1 500,00 €
BADMINTON	350,00 €
CAM RUGBY	148,00 €
FOOTBALL CLUB	7 000,00 €
ECOLE DE FOOT	1 956,00 €
IRRIGATION RIVE DROITE ST JULIEN	410,00 €
IRRIGATION LE CLARET	410,00 €
JUDO	148,00 €
LES AMIS DE TOURMENTIER	265,00 €
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	92,50 €
HISTOIRE D EAU	100,00 €
ST JULIEN EVENEMENT: frais de fct	1 000,00 €
ST JULIEN EVENEMENT:	6 500,00 €
SOLID'ART	1 000,00 €
MAURIENNE ESCALADE	111,00 €
LA PISTE EN HERBE	203,50 €

**12) APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2012 COMMUNE**

Mme LESIEUR Evelyne présente par chapitre et par opération les propositions de la commission des finances et les modifications éventuelles. Mme VALENZANO Martine exprime son souhait de voter contre l'indemnité versée au comptable du trésor. Le conseil municipal vote les sections de fonctionnement et d'investissement chapitre par chapitre et opération. Le chapitre 011 « charges à caractère général » est approuvé à la majorité : contre : 6 voix, pour : 12 voix, les autres chapitres et opérations sont approuvés à l'unanimité. Le budget primitif 2012 de la commune est approuvé.

**EQUILIBRE BUDGETAIRE COMMUNE  
BUDGET PRIMITIF 2012**

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	4 199 642.81	4 199 642.81	0
Fonctionnement	2 073 660.61	2 073 660.61	0
Cumul	6 273 303.42	6 273 303.42	0

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 MARS 2012

#### **13) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

M. le maire présente les graphiques des moyennes des taux d'imposition pour le foncier bâti et la taxe d'habitation au niveau national et départemental. Ces taux ont fortement augmenté en 2009 probablement suite à la suppression de la taxe professionnelle.

	Taux moyen départemental 2011	Taux moyen national 2011	Taux de Saint-Julien-Montdenis 2012
Taxe habitation	17,21	23,76	10,46
Taxe foncière (bâti)	20,62	19,89	18,72
Taxe foncière (non bâti)	94,91	48,56	103,86

La taxe sur les ordures ménagères sera en baisse en 2012 grâce en partie à la diminution du tonnage des ordures et des coûts de transport.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité une hausse d'environ 1% des 3 taxes, soit

- taxe d'habitation : **10.46%**
- taxe foncières sur les propriétés bâties : **18.72%**
- taxes foncières sur les propriétés non bâties : **103.86%**

et précise que le produit fiscal attendu est de **727 913€**

#### **14) CREATION COMPTE EPARGNE TEMPS**

Monsieur le maire informe le conseil qu'un agent souhaite bénéficier du compte épargne temps. M. le maire indique que cette demande constitue un droit et qu'il est donc nécessaire de mettre en place le compte épargne temps dans notre commune.

Monsieur le maire présente au conseil un projet fixant les modalités d'alimentation et d'utilisation du CET. Cette proposition devra être soumise au comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale avant l'adoption définitive par le conseil. Après délibération, le conseil municipal approuve à la majorité (1 voix contre) la proposition de CET à soumettre au CTP.

#### **15) DEMANDE DE SUBVENTION ARCHIVAGE**

M. le maire sollicite une subvention pour l'archivage. Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette demande.

#### **16) ADMISSION EN NON-VALEUR**

M. le maire rappelle que certaines factures restent impayées malgré les relances du Trésor Public depuis plusieurs années :

Pour le budget principal les dettes concernant la régie d'électricité à admettre en non valeur s'élèvent à 3 566.34€ et celles concernant les loyers à 592.45€

Pour le budget de l'eau et de l'assainissement les dettes à admettre en non valeur s'élèvent à 2 218.78€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ces sommes.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 MARS 2012**

**17) LIGNE DE TRESORERIE OU EMPRUNT A COURT TERME**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le maire à renouveler une ligne de trésorerie de 450 000€ auprès de la Banque Populaire et à solliciter une ligne de trésorerie exceptionnelle de 900 000€ ou à contracter un financement court terme sur 24 mois de 900 000€.

**18) AVENANTS ESPACE CULTUREL ET SPORTIF**

Point annulé, aucun avenant présenté.

**19) TARIFS DEBROUSSAILLAGE TERRAINS PRIVES**

M. le maire rappelle que les tarifs de débroussaillage des terrains privés n'ont pas été mis à jour depuis plusieurs années.

M. le maire propose un prix de 2€/m<sup>2</sup> pour la première intervention et de 0.50€/m<sup>2</sup> pour les années suivantes. Un prix minimum par intervention est fixé à 50€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur ces tarifs.

**20) CONVENTION FORET COMMUNALE**

Ce point est reporté.

**21) ADHESION ASADAC**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le maire à adhérer à l'ASADAC (Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux Collectivités), la cotisation annuelle s'élève à 172€ pour 2012.

**22) ADHESION ASSOCIATION MAIRES RURAUX DE France**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le maire à adhérer à l'association des maires ruraux de France la cotisation annuelle s'élève à 85€ pour 2012.

**23) COMPTE-RENDUS DE REUNION**

Pas de compte-rendu.

**L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 h 30.**

Le maire,  
Marc TOURNABIEN.